



PREFET DE LA REUNION

A R R Ê T É n°2013-2114 du 12 novembre 2013

portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux issue d'une fusion par absorption

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 90 1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales et notamment son article 6 ;
- VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6211-2 et L. 6212-1 (7°), ainsi que les articles R. 6212-72 à R. 6212-80 ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY, en qualité de Directrice Générale de l'agence de santé Océan Indien ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2743 en date du 24 juillet 2006 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) Laboratoire d'analyses du tampon, dont le siège social est situé au 2A rue Charles Baudelaire, Trois Mares, 97430 LE TAMPON, sous le n°974-79 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°173 en date du 24 novembre 2009 portant modification de l'agrément de société Laboratoire d'Analyses du Tampon compte tenu de la transformation de la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1651 en date du 19 octobre 2012 portant agrément la société d'exercice libéral actions simplifiée (SELAS) NOVESCIA LA REUNION, dont le siège social est situé au 2 rue de la Clinique, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), sous le n°974-96 ;
- Vu l'arrêté de l'agence de santé Océan Indien n°321/ARS/2013 en date du 30 octobre 2013 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites dénommé NOVESCIA LA REUNION dont le siège social se situe au 2 rue de la Clinique, 97490 SAINTE CLOTILDE, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) NOVESCIA LA REUNION ;
- VU la lettre en date du 12 avril 2013, reçue le 3 mai 2013, de Madame Florence TRON, Présidente de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon, sollicitant la modification des autorisations administratives suite à l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 avril 2013 portant notamment sur
 - la démission de Monsieur William RASOAMANANA de ses fonctions de Directeur général délégué et de ses fonctions de biologiste responsable ;
 - l'autorisation de cession d'action sous conditions suspensives entre la société LABORARIS AMIEL, S.L. au profit de Madame Aurore LEMOINE ;

- la modification corrélative des statuts de la SELAS, prenant en compte la cession libre entre associés de Monsieur William RASOAMANANA au profit de la société LABORARIS AMIEL, S.L. ;
- VU la lettre en date du 28 octobre 2013, reçue le 28 octobre 2013, de Monsieur Hervé PERROLLET, Président de la société NOVESCIA LA REUNION, sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes suite à l'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 octobre 2013 portant notamment sur
- la fusion par absorption de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon par la SELAS NOVESCIA LA REUNION ;
 - l'agrément au sein de la SELAS NOVESCIA LA REUNION de Mesdames Florence TRON et Aurore LEMOINE, associées de la société absorbée ;
 - la nomination de Mesdames Florence TRON et Aurore LEMOINE en qualité respective de Directeur général et biologiste coresponsable du LBM multi sites NOVESCIA LA REUNION ;
 - l'augmentation du capital social de la SELAS NOVESCIA LA REUNION ;
 - la modification corrélative des statuts de la SELAS NOVESCIA LA REUNION ;
- VU la lettre en date du 25 octobre 2013, reçue le 28 octobre 2013, de Madame Florence TRON sollicitant la radiation de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon suite aux assemblées générales extraordinaires respectives de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon et de la SELAS NOVESCIA LA REUNION réunies le 25 octobre 2013 ;
- VU les dossiers accompagnant les lettres visées ;

ARRÊTE :

Article 1 Est agréée sous le n°974-100 la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) NOVESCIA LA REUNION, dont le siège social est situé 2 rue de la Clinique, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), issue de la fusion par absorption de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon ayant **pour associés en exercice** :

- Madame Sophie BASTARD, pharmacien ;
- Madame Colette DOUBLIEZ, pharmacien ;
- Monsieur Christian Michel LEROY, pharmacien ;
- Monsieur Hervé PERROLLET, pharmacien ;
- Monsieur Eric PETIT, médecin ;
- Monsieur Esra CHAMI, médecin ;
- Monsieur Thomas DALLE, pharmacien ;
- Madame Cécile Marie-Pierre ESPY, pharmacien ;
- Madame Florence TRON, médecin ;
- Madame Aurore LEMOINE, pharmacien ;

et pour associé investisseur :

- la société LABORATORIS AMIEL S.L.

Article 2 La société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) NOVESCIA LA REUNION exploite le laboratoire de biologie médicale multi sites (LBM) NOVESCIA LA REUNION sur les sites suivants :

- NOVESCIA SAINTE CLOTILDE, 2 rue de la Clinique, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 850 6, ouvert au public ;
- NOVESCIA SAINT VINCENT, 33 rue Maréchal Leclerc, 97400 SAINT DENIS, inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 851 4, ouvert au public ;
- NOVESCIA LA PROVIDENCE, résidence Emma, boulevard Saint François, 97400 SAINT DENIS, inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 932 2, ouvert au public ;
- NOVESCIA MOUFIA, 43A route de Moufia, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 853 0, ouvert au public ;
- NOVESCIA LA MONTAGNE, 11 chemin Hautbois, 97417 LA MONTAGNE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 854 8, ouvert au public ;
- NOVESCIA BOURBON, 2 rue Bridet, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au fichier FINESS sous le n° 97 040 892 8 ;

- NOVESCIA TROIS MARES, 2A rue Charles Baudelaire, 97430 LE TAMPON, inscription au FINESS en cours ;
- NOVESCIA SAINT PIERRE, 36 rue Désiré Barquisseau, 97410 SAINT PIERRE, inscription au FINESS en cours.


Article 3 L'agrément n°974-79 de la SELAS Laboratoire d'analyses du Tampon dont le siège social est situé au 2A rue Charles Baudelaire, Trois Mares, 97430 LE TAMPON, est retiré.

Article 4 L'agrément n°974-96 de la SELAS NOVESCIA LA REUNION dont le siège social est situé au 2 rue de la Clinique, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), est retiré.

Article 5 Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux auprès du Tribunal Administratif de SAINT DENIS de LA REUNION dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 6 Le Secrétaire Général de la préfecture de la Réunion et la Directrice Générale de l'agence de santé Océan Indien, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux associés de chacune des SEL concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à SAINT DENIS, le **12 NOV. 2013**

Le PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Xavier BRUNETIÈRE